

## Question orale de M. Laurent CROIZIER relative au déroulement des mariages et aux perturbations engendrées par certains cortèges

**M. LE MAIRE :** Il y avait aussi une question orale je crois. Monsieur CROIZIER !

**M. Laurent CROIZIER :** «Alors que nous étions installés place du 8 Septembre pour tracter dans le cadre de la campagne «Les européens Udi-MoDem», nous avons assisté à plusieurs scènes assez irréalistes à l'arrivée et au départ du cortège d'un mariage.

Une file d'une bonne dizaine de véhicules a emprunté la rue piétonne, alors noire de monde, en créant un incroyable désordre et le mécontentement général des passants. Je salue d'ailleurs l'initiative de M. LEUBA qui a prêté main forte à un policier municipal, esseulé, qui essayait tant bien que mal de faire respecter le Code de la Route à l'angle de la rue Jean-Jacques Rousseau.

En sortant de l'Hôtel de Ville, certains invités ont déballé des feux d'artifice en jetant au passage les papiers d'emballage par terre et ont tenté de les allumer, malgré nos avertissements, sous les drapeaux européens que nous avons installés.

Les repoussant du pied pour éviter l'incendie, nous avons eu droit à des **comportements violents et de copieuses insultes**. Finalement, ces personnes ont eu la très bonne idée de les décaler au milieu de la foule !

Je comprends la joie et la ferveur qui entourent ces moments festifs mais vous conviendrez que ces comportements dangereux et irrespectueux ne sont pas acceptables.

Ce problème a déjà été soulevé en 2012, d'ailleurs relayé par la presse locale, et vous aviez déclaré vouloir mettre en place un dispositif plus contraignant pour contrôler ce type de débordement.

J'aimerais donc connaître :

1) Quelles dispositions avez-vous mises en place depuis 2012 pour assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité, les samedis à la sortie des mariages ?

2) Quel était le dispositif prévu ce samedi 17 mai ?

3) Quelles mesures complémentaires comptez-vous apporter à ce dispositif visiblement inefficace afin d'éviter un incident tragique ?»

**M. LE MAIRE :** Il n'y a pas de débat, je le rappelle, mais Danielle POISSENOT va vous répondre puisque c'est une question orale et je compléterai éventuellement sa réponse.

**Mme Danielle POISSENOT :** Effectivement le mariage est un moment important et solennel qui nécessite le respect de règles précises par les mariés et surtout par leurs invités. C'est ce qui se passe en général. Ces règles, que vous le sachiez, sont toujours indiquées aux futurs mariés, une première fois oralement, lorsqu'ils sont reçus à la Mairie pour la constitution de leur dossier et où on leur remet divers documents dans lesquels ces règles sont rappelées explicitement, donc deux fois déjà. Ces règles sont rappelées également par l'envoi d'une lettre de rappel nominative au domicile de chacun des futurs mariés, une semaine avant la cérémonie. Vous l'avez dit effectivement, en 2012, suite à un ou deux soucis d'organisation des mariages, nous avons revu la problématique de ces règles et aujourd'hui elles portent aussi bien sur le respect du lieu de célébration qu'est l'Hôtel de Ville et concernent aussi les espaces publics extérieurs et la voie publique. Donc, pour en revenir à la sécurisation, la présence de la Police Municipale en centre-ville est également renforcée pendant tous les mois les plus chargés en cérémonies, c'est-à-dire du printemps au mois de septembre. En général et ce sont 2 à 3 points de filtrage qui sont obtenus ainsi pour les accès au centre-ville et à proximité du centre-ville. Quand vous passez au centre-ville le samedi après-midi, vous voyez très bien qu'il y a une entrée filtrée : la rue Mégevand et le Palais de Justice tenus par deux policiers municipaux. Seuls deux véhicules sont autorisés dans la cour intérieure de l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire que les deux véhicules passent par le filtre des agents

municipaux et ces deux véhicules sont donc les véhicules des mariés et les véhicules des témoins. Il peut y avoir plusieurs autres véhicules lorsqu'il y a des personnes âgées qui veulent se rendre au mariage, mais sur autorisation de la Police Municipale toujours, bien entendu.

Enfin les services publics ont connaissance des bans publics, ce qui permet le cas échéant de renforcer les dispositifs nationaux et municipaux de sécurisation. Ce dispositif fonctionne tellement bien que finalement j'ai reçu un courrier d'un Bisontin qui avait assisté le 3 mai à un déploiement de force publique parce qu'il y avait un mariage qui avait été signalé où il y avait 28 policiers nationaux, quand même, avec un renfort CRS, 7 policiers municipaux et puis une activation anticipée du CSU avec un pré-positionnement de la fourrière -la fourrière était au centre-ville et encadrait tout ce cortège-. Alors évidemment il y a aussi des arrêtés municipaux d'interdiction d'utiliser des pétards, bien entendu, comme cela s'est passé pour le dernier mariage et tous les autres feux d'artifice sur la voie publique. Donc tout cela engendre une verbalisation quand cela est nécessaire. Le 3 mai, il faut que vous le sachiez mais je vais détailler quand même, la Police a dressé deux procès-verbaux, il y a eu une interpellation et également deux mises en fourrière. Donc la Police n'est pas restée les bras ballants, elle a procédé à ces interpellations. Ce fameux samedi 17 mai c'était un dispositif traditionnel sur la voie publique, donc pas de Police Nationale puisqu'en général on ne prévoit pas de Police Nationale, il y avait donc la Police Municipale qui était là, 4 policiers municipaux. Mais en fonction de ce qui a été constaté dans l'après-midi, et en lien avec le commissariat, les forces de police nationale ont été mobilisées au départ sur une manifestation, les effectifs présents de police municipale ont été renforcés dès 15 h 45 par l'équipe du soir, celle du matin est restée en heures supplémentaires jusqu'à 17 h, donc au total il y avait 12 policiers municipaux sur ce mariage et le centre municipal de supervision urbaine, le CSU, a été mobilisé également. Donc, que vous le sachiez, des immatriculations ont été relevées par la vidéo, la police municipale a verbalisé un scooter sans casque en fin de mariage parce qu'il est difficile de verbaliser en direct avec le cortège puisqu'il y avait à peu près 200 invités, effectivement. L'interpellation et la verbalisation ont bien eu lieu. L'analyse des images vidéo est en cours et un OPJ vient au CSU demain pour visionner ce qui s'est passé réellement. Et là il y aura effectivement des interpellations.

**M. LE MAIRE :** Merci Danielle. Simplement je rappelle que le 3 mai il y a eu 22 verbalisations. Donc je ne vais pas y aller par quatre chemins, ce qui s'est passé samedi est inacceptable. On ne peut pas accepter, sous quelque prétexte que ce soit, que des personnes mettent en danger la vie de personnes dans la rue piétonne, lancent des pétards, c'est inacceptable. Dès que j'ai été alerté par Thierry MORTON et Patrick BONTEMPS qui étaient en ville, j'ai immédiatement appelé le Directeur départemental de la police M. DESFERET puisque nous avons nos portables, qui m'a dit « nous allons sur place, nous ferons le nécessaire » et je lui ai même dit d'être très ferme. Les mesures ont été prises, les caméras de vidéosurveillance ont enregistré les images, des recherches sont faites pour trouver les propriétaires des voitures qui sont souvent des voitures de location d'ailleurs mais on peut les retrouver, il y aura des verbalisations, il y a même des voitures qui ont été saisies. Il n'y aura de notre part aucun laxisme par rapport à cela. Nous savons très bien qu'il peut parfois y avoir des débordements mais les consignes sont très claires, on est dans un lieu ouvert à tous, c'est le lieu de la République dans lequel ne rentrent d'ailleurs que trois drapeaux : le drapeau de la République, le drapeau de l'Europe et le drapeau de Besançon. Toute autre forme d'une insigne nationale est interdite, donc les choses sont très très claires.

Monsieur GROSPERRIN je ne vous donne la parole que si vous me promettez de faire moins d'une minute. Vous allez dire après que je ne vous donne jamais la parole, je vous la donne à titre exceptionnel parce que normalement il n'y a même pas de débat vis-à-vis de cela. La prochaine fois posez les questions vous-même et vous aurez la parole.

**M. Jacques GROSPERRIN :** Je ne pensais pas que la question allait être posée ainsi même si c'était dans le groupe, etc.

**M. LE MAIRE :** Vous saviez bien quand même que c'était M. CROIZIER qui la posait ?

**M. Jacques GROSPERRIN** : Non je ne pensais pas qu'elle était posée dans ce sens-là mais il a mis le doigt sur quelque chose d'important. J'étais à un mariage, je vous remercie de m'avoir permis de marier le fils de mes amis. Je me suis rendu compte d'une chose et je vais aller dans votre sens complètement et aussi dans le sens des policiers municipaux qui sont dans des situations très difficiles parce que si l'on commence à mettre en place un dispositif, cela serait trop lourd pour faire en sorte que l'on bloque la Ville de Besançon. Il y a beaucoup de familles et des personnes qui s'agrègent au mariage qui n'étaient pas invitées eux-mêmes et c'est pour cela qu'on arrive à cette situation-là. Donc simplement pour terminer, est-ce que l'on ne pourrait pas faire en sorte que les mariages aient lieu à un autre endroit.

**M. LE MAIRE** : C'est un peu de la discrimination quand même !

**M. Jacques GROSPERRIN** : Vous voyez que je vais dans le même sens et je sais que ce n'est pas facile, ça demanderait vraiment quelque chose de trop fort et de trop difficile.

**M. LE MAIRE** : Merci. Simplement je n'ouvre pas le débat. On doit célébrer les mariages à l'Hôtel de Ville ou Salle Courbet. Cela dit, entre 400 et 500 mariages par an, il faut relativiser. Ce que je peux vous dire c'est que j'ai encore appelé ce matin M. DESFERET pour lui dire que nous ne l'acceptons pas, pas plus qu'eux. Après, quand vous avez 200 personnes, il est plus facile de regarder -oui, je vous le dis- sur les caméras de vidéosurveillance et de pouvoir sanctionner plutôt que de vouloir faire une grande opération pour arrêter 200 personnes, voilà.

## REPONSES AU DEBAT

**Après débats et échanges entre Conseillers Municipaux, des réponses de M. le Maire et des Adjointes concernés ont été apportées à M. CROIZIER.**

Mme POISSENOT a souhaité rappeler les règles à respecter par les mariés et leurs invités. Celles-ci sont indiquées aux futurs mariés oralement et par écrit :

- Respect des lieux par les futurs mariés et leurs invités, ce qui implique l'interdiction dans l'hôtel de ville : de musique, de corne de brume, de pétards, de nourriture et boissons, du déploiement de drapeaux nationaux autres que ceux installés dans l'hôtel de ville, etc.

- Respect des horaires. Afin de prévenir autant que possible les retards, les mariés seront convoqués ¼ d'heure avant l'heure fixée pour leur cérémonie.

- Respect du circuit permettant d'accéder à l'hôtel de ville (par la rue de l'Orme de Chamars et la rue du Palais de Justice). Seuls deux véhicules (mariés+témoins) sont autorisés dans la cour intérieure de l'Hôtel de Ville.

- Rappel des interdictions d'utilisation des pétards et autres pièces d'artifice sur la voie publique.

Pendant les mois les plus chargés en nombre de cérémonies (mai à juillet - septembre), des agents de la police municipale veillent aux accès au centre-ville et sont à proximité de l'hôtel de ville. Ils procèdent aux verbalisations nécessaires.

Concernant le lieu de célébration, l'hôtel de ville doit demeurer la règle. Ce n'est qu'à titre exceptionnel et en cas d'indisponibilité des locaux de la mairie que la célébration se déroule dans les annexes de la mairie.

Mme POISSENOT a rappelé le déroulement du mariage du samedi 17 mai et les mesures de sécurité prises à cet effet :

- Le dispositif de police municipale présent était celui habituellement en vigueur le samedi pour les mariages, soit quatre agents, deux positionnés Granges/République, deux autres Palais de Justice/Place du Huit Septembre. Le circuit autorisé pour les cortèges (seules deux voitures ont le droit de se garer dans la cour de l'Hôtel de Ville) passe par Chamars/Mégevand/rue du Palais de Justice.

- Des immatriculations ont pu être relevées. La police municipale (renforcée par les agents de soir arrivés à 15 h 45) a pu procéder à une verbalisation. La police nationale, arrivée en renfort, était également présente et a indiqué aux mariés qu'elle verbaliserait les voitures en infraction.

- Le cortège s'est rassemblé dans la cour à grand coup de klaxon et de corne de brume. La montée à la Salle des Mariages a été filtrée par le personnel (confiscation de corne de brume ou renvoi à l'extérieur).

M. le Maire a tenu à préciser que toutes les mesures sont prises pour éviter les débordements durant les célébrations de mariages, en lien étroit avec les services de la police municipale, et si besoin nationale.

«**M. LE MAIRE** : Je vous remercie. Donc c'était une question orale et il n'y a plus de questions».

*Récépissé préfectoral du 13 juin 2014.*